



FNEC-FP FO

Section de Lot et Garonne

9-11 rue des frères Magen – BP 60232 – 47006 AGEN CEDEX 6
Tél : 05 53 47 24 72 | snudi47@fo-snudi.fr | <http://snudifo47.net>

Fédération FORCE OUVRIÈRE de l'Éducation Nationale

CTSD du 6 septembre 2018

Déclaration de la FNEC FP-FO

Mesdames, Messieurs,

En cette rentrée, le ministre de l'Éducation nationale prétend « *bâtir l'école de la confiance* ».

Peut-on bâtir quoi que ce soit dans la confiance lorsque tous les personnels de l'Éducation nationale et au-delà tous les agents de la Fonction publique sont confrontés à une aggravation des attaques contre leurs conditions de travail et leurs garanties statutaires ? Gel du point d'indice, jour de carence, nouvelles règles d'évaluation et de carrière liées à PPCR, sources d'arbitraire et d'injustice...

Le gouvernement prépare la destruction complète du statut général de la Fonction publique pour répondre aux injonctions de la politique d'austérité inspirée par le capital financier : privatiser, externaliser, supprimer des missions, transférer au secteur privé ce qui peut être rentable, réduire le reste à la portion congrue, le faire disparaître. Avec la catastrophe de Gênes, nous avons vu à quels drames humains peuvent conduire ces politiques tout entières tournées vers la recherche effrénée du profit.

Peut-on prétendre « *bâtir l'école de la confiance* » lorsque l'on remet en cause le BAC comme diplôme national et qu'avec Parcoursup on écarte des dizaines de milliers de bacheliers du droit à s'inscrire à l'université ?

L'éclatement de l'institution scolaire républicaine en écoles des territoires se poursuit, notamment avec le refus de restaurer un cadre national avec la semaine de 4 jours pour tous sur 36 semaines alors que 85 % des communes repassent à 4 jours. Le rapport de l'Assemblée nationale sur le statut de directeur et la mise en réseau des écoles sous tutelle des collèges et des collectivités prévoient d'amplifier cette territorialisation.

Peut-on prétendre « *bâtir l'école de la confiance* » dans le 1^{er} degré lorsque 775 postes non pourvus au concours de PE de juin 2018 combinés avec le dispositif CP 100 % réussite qui aspire des milliers de postes de remplaçants, placent des centaines d'écoles dans une situation intenable ? Dans le même temps, le ministre amplifie le recours aux PE contractuels en application du projet de « *nouveau contrat social avec les agents publics* » du ministre Darmanin, contradictoire avec l'article 3 du Statut général de la Fonction publique. Cette logique a déjà multiplié par 10 le nombre de PE contractuels passant de 300 à 3 000 dans le 1er degré en 2 ans, alors qu'il aurait suffi d'ouvrir la liste complémentaire pour éviter cette situation.

Alors qu'il est avéré que les PE effectuent en moyenne 41 heures de travail hebdomadaire (source : MEN DEPP), le ministre en rajoute avec les évaluations CP et CE1 de septembre et de février, mesure qui ne fait l'objet d'aucune déclinaison réglementaire définissant le calendrier, les objectifs et les conditions dans lesquelles devraient se dérouler ces évaluations.

En précisant que « *Ces résultats apporteront une aide essentielle au pilotage pédagogique de l'établissement, des réseaux écoles-collèges, du bassin d'éducation et de l'académie* », le ministre ne fait pas mystère de l'objectif réel : à savoir préparer les évaluations d'école et les contrats d'objectif dans une mise en réseau dont le cœur est la mutualisation des moyens. C'est le pilotage par les résultats contenus dans CAP 2022, qui laisse présager que ces outils pourraient être utilisés pour juger les personnels en fonction des résultats des élèves, en lien avec la réforme de l'évaluation des enseignants (PPCR) et du plan « 100 % de réussite ».

En outre, ce dispositif remet en cause la liberté pédagogique des enseignants. « *Bâtir l'école de la confiance* » ? On aura du mal à trouver dans ces mesures la confiance du ministre de l'Éducation nationale envers le professionnalisme des enseignants.

Pour la FNEC FP-FO et son syndicat du 1^{er} degré le SNUDI-FO, la lutte contre l'échec scolaire prônée par le ministre passe avant toute chose par l'amélioration des conditions de travail des enseignants et en particulier par la baisse des effectifs dans toutes les classes.

Or, la mise en place des CP/CE1 100 % de réussite en REP, elle aussi sans aucun texte réglementaire, se traduit par l'augmentation du profilage des postes, de nouveaux refus de temps partiel, une pression importante sur les enseignants travaillant dans ce dispositif, une augmentation des effectifs dans les autres classes, une inégalité avec les départements ayant peu d'éducation prioritaire.

Dans le département, avec seulement trois postes alloués, ces dispositifs sont mis en place au détriment des postes de maîtres supplémentaires, de la création de postes de remplaçants, de RASED ou spécialisés qui font cruellement défaut.

La FNEC FP-FO et son syndicat du 1^{er} degré le SNUDI-FO n'accepteront aucune mesure de fermeture de classe en cette rentrée. On ne peut d'un côté parler de mettre tous les élèves en situation de réussite et de l'autre remettre en cause brutalement les conditions de travail des élèves et de leurs enseignants une semaine après la rentrée, décisions désorganisant les écoles et générant beaucoup de stress, en particulier chez nos collègues qui n'ont pu s'y préparer.

Je vous remercie.